

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS:
Un an, Saumur, 18 fr. p. c. Poste, 21 fr. p. c.
Six mois, 10 — 13 —
Trois mois, 5 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront considérés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 10 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.
7 heures 06 minutes du soir, Omnibus.
4 — 35 — — — — — Express.
3 — 36 — — — — — matin, Poste.
9 — 04 — — — — — Omnibus-Mixte.

DÉPART DE SAUMUR POUR ANGERS.
1 heure 02 minutes du soir, Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.
9 heures 50 minutes du matin, Express.
11 — 25 — — — — — Omnibus.
5 — 31 — — — — — soir, Omnibus-Mixte.
9 — 57 — — — — — Poste.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR TOURS.
3 heures 02 minutes du matin, Omnibus-Mixte.
7 — 52 — — — — — Omnibus-Mixte.

PRIX DES INSERTIONS:
Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal, 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. — Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C^e, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

AFFAIRES DE POLOGNE.

Si la France n'a jamais cessé de se montrer sympathique à la Pologne, ce n'est pas une raison pour que nous ne blâmons pas l'exagération du langage de certains journaux qui cherchent beaucoup plus à passionner le débat, qu'à être utiles aux malheureuses populations insurgées. Ce n'est pas en parlant des provinces rhénanes surtout, et en menaçant l'Europe de conquêtes, qu'on parviendra à remédier au fâcheux état de choses, né de la politique regrettable de la Prusse. Il faut bien qu'on le sache: notre gouvernement d'accord avec l'Angleterre et l'opinion unanime de l'Europe, cherche avant tout à mettre fin aux conflits sanglants des bords de la Vistule, par des recommandations amicales et modérées, de nature à ramener l'empereur de Russie à des sentiments qui ont toujours eu un grand empire sur son cœur, et qu'il ne s'agit que de faire triompher de préoccupations fâcheuses. Ces sentiments ne peuvent être éteints et le chaleureux appel qui leur est fait déterminera, on l'espère encore, une réaction salutaire. L'attitude de la Prusse mérite à coup sûr des avertissements sévères, et il y a lieu de croire qu'ils ne lui ont pas manqué. Mais, là, aussi l'action de la France et de l'Angleterre ne doit point dépasser les bornes d'une immixtion légitime. La situation de la France et des autres Etats qui interviennent en ce moment, en faveur des Polonais, est bonne; il importe d'y rester. — Havas.

Ce n'est pas seulement en France, en Angleterre, en Autriche, en Prusse, en Italie, en Espagne, que la politique de la Russie et de la Prusse à l'égard de la Pologne est désapprouvée par l'opinion publique; nous croyons savoir que dans les deux grandes capitales de la Russie, à Saint-Petersbourg et à Moscou, le même sentiment s'est manifesté de façon à faire réfléchir sérieusement le gouvernement russe sur les embarras qu'il se prépare, s'il ne parvient pas à calmer l'irritation qu'il a provoquée en Pologne et à faire cesser la lutte qui ensanglante ce malheureux pays. On blâme hautement les actes qui ont fait éclater l'insurrection et les violences qui les ont suivis. On désapprouve même la convention russo-prussienne, par la raison que la Russie avoue trop ouvertement sa faiblesse en recherchant l'appui d'une armée étrangère.

Nous puisons ces informations à des sources qui méritent toute confiance, et c'est à ce titre que nous les mettons sous les yeux de nos lecteurs. (La Nation.)

On assure que les bases de l'arrangement relatif aux affaires de Pologne ont été arrêtées entre la France et l'Angleterre, et converties en un projet de note qui vient, dit-on, d'être communiqué au cabinet de Vienne.

Le bruit court que les trois puissances seraient d'accord sur ce fait, qu'une modification doit être apportée dans l'organisation intérieure de la Pologne russe.

On annonce que M. de Bismark aurait soumis à S. M. le roi de Prusse, pour le ministère qu'il préside, un nouveau plan de conduite dans les circonstances actuelles.

Ce fait montre que le bruit de la retraite de M. de Bismark n'a jusqu'à présent rien de fondé. (La France.)

Le Morning-Herald dit que l'Angleterre et la France sont d'accord et qu'elles ne feront aucune tentative pour rétablir le royaume de Pologne, mais qu'elles exigeront du Czar l'exécution du traité de Vienne qui garantit la constitution et l'autonomie de la Pologne. L'Autriche seconderait les efforts des deux puissances. — Havas.

On nous écrit de Berlin que l'incident relatif à la convention prusso-russe paraît terminé.

La Prusse n'a pas attendu que des notes lui fussent adressées par les différents cabinets. Le gouvernement s'est rendu aux loyales observations qui lui ont été faites au nom même de ses sujets allemands des provinces polonaises.

M. de Bismark a déclaré que, bien que la convention fût très-loin d'avoir la portée qu'on lui prêtait, il suffisait que les fidèles sujets du roi lui attribuassent une fausse interprétation, pour que le gouvernement de Sa Majesté prussienne ne lui donnât aucune suite. (La France.)

Le journal la Franche-Comté, dont les renseignements sont, on le sait, puisés à des sources certaines, se déclare en mesure de démentir le bruit qui avait couru, à l'occasion des affaires de Pologne, du départ de M. le duc de Morny pour Berlin et pour Saint-Petersbourg. (Idem.)

La Nation adresse cette excellente raillerie à la presse d'outre-Manche qui prétend nous

dieter notre conduite en faveur de la Pologne. « Un journal de Londres, dit-elle, pour engager la France à intervenir par les armes dans les affaires de Pologne, en réservant à l'Angleterre la tâche plus facile d'une action simplement diplomatique, ouvrait aux regards des Français la brillante perspective des lauriers que nous pouvions cueillir dans cette entreprise qui devait être couronnée, suivant ce bienveillant et pacifique allié, par la conquête des provinces rhénanes! »

« Sensibles, comme nous devons l'être, à ces encouragements, nous adressons à notre confrère d'Outre-Manche la réponse d'Othello, dans Shakspeare: « Were it my to fight, I should not want a prompter. »

« Si mon rôle était de combattre, je n'aurais pas besoin de souffleur. »

Une dépêche du lieutenant-général Onschakow, affichée le 4 février à Varsovie, annonce que le colonel Tchengeri a défilé, près d'Opatchne, la bande de Langiewicz, lui a pris ses effets, ses bagages et onze charriots. Les insurgés auraient eu cent hommes tués et les Russes trois.

Nous croyons savoir, d'une source digne de foi, que la dépêche en question renferme une erreur matérielle.

Ce n'est pas Langiewicz qui a été attaqué par le colonel Tchengeri, mais Kurowski, et le corps de ce dernier n'a pas été détruit, car trois jours après il a surpris un fort détachement de cosaques auquel il a fait sept prisonniers.

Voici l'ordre du jour du général Langiewicz.

LE NAUFRAGE DE LA MÉDUSE.

(Suite.)

La journée avait été calme et belle, notre agitation s'était un peu calmée. Parfois même nous nous bercions de quelques lueurs d'espérance. A chaque instant d'ailleurs, on attendait à voir reparaitre les embarcations. C'était toujours notre rêve... Il n'était pas prêt à se réaliser.

Au coucher du soleil on pria. Ses derniers rayons éclairèrent des visages un peu ranimés, mais qui déjà, cependant, portaient l'empreinte d'une destruction prochaine. Avec la nuit revinrent les angoisses, les lamentations et surtout la chaleur.

Les vents étaient doux heureusement, et la mer à peine agitée. Contraints de rester debout, du moins il nous était maintenant permis de rester immobiles. On se serrait, on s'aidait les uns contre les autres; afin de former une masse qui se soutint d'elle-même, et l'on parvenait à prendre quelques instants de repos.

Mais c'était toujours ce même sommeil, rempli de fiévreuses hallucinations et cent fois plus terrible encore que la torpeur éveillée du jour.

Un quatrième soleil vint nous montrer notre désastre, et nous montrer dix ou douze de nos compagnons gisant sans vie sur le radeau.

Ce triste spectacle nous frappa d'autant plus vivement qu'ils étaient morts de souffrance... ceux-là et que leurs cadavres présageaient que nous aussi nous serions bientôt étendus sans mouvement à la même place.

On leur donna la mer pour sépulture, un seul fut réservé pour nourrir ceux qui, la veille encore, avaient serré ses mains tremblantes, en lui jurant une éternelle amitié!

Des lueurs naissantes nos regards avaient cherché de toutes parts à l'horizon. Pas une voile.

Les yeux s'étaient ensuite reportés sur le radeau. Avec une morne consternation, nous nous étions longuement contemplant les uns les autres, et cet examen désespérant nous avait tous remplis d'effroi, tant la pâleur, l'amaigrissement, l'approche de la mort, avaient imprimé de nouveaux ravages sur la physionomie de chacun.

Un des naufragés, surtout, était devenu presque méconnaissable. C'était Léon.

Le pauvre mousse s'était obstinément refusé à prendre sa part de chair humaine, et la faim, l'insupportable faim le conduisait rapidement à l'agonie. Son visage était livide, ses lèvres bleues, ses yeux cerclés de violet. Jamais je ne retrouverai dans des yeux humains l'éclat étrange dont brillaient ses yeux! Il y avait en lui quelque chose de transparent qui déjà ne semblait plus appartenir à la terre.

Tant que ses forces purent le soutenir, il allait et venait sans cesse d'un bord à l'autre du radeau, les bras tendus vers le ciel ainsi que des ailes prêtes à y remonter.

Il heurtait ainsi ses compagnons: il marchait sur les jambes de celui-ci, sur les pieds de celui-là; à quelques-uns il arrachait des plaintes, mais jamais une menace, car tout le monde s'intéressait à ce pauvre petit, car chacun s'oubliait soi-même pour le plaindre, car chacun sympathisait à ses souffrances, et l'aimait.

Quant à lui, il ne voyait plus, il n'entendait plus personne. Déjà ses sens étaient ailleurs. Il avait cessé d'appeler sa sœur Élis, qui était encore de ce monde; maintenant il criait:

— Ma mère... ma mère!... parce que sa mère n'était plus.

Puis, quand la faiblesse venait à le reprendre, il retournait auprès de l'aspirant Condein, et se laissait tomber entre ses bras, il pleurait.

Vainement, et sans que personne en murmurât, on avait doublé sa ration de vin! vainement ceux qui s'étaient réservés quelques gouttes d'eau douce les lui donnaient sans regret!... vainement son principal protecteur l'entourait d'autant de soins qu'une bonne mère en prodigue à son petit enfant malade, le pauvre Léon s'éteignait d'heure en heure, et, lampe sans huile, sa vie ne semblait plus qu'une petite flamme tremblotante que le moindre souffle allait dissiper dans l'air.

D'autres agonies coudayaient la sienne, mais elles avaient un caractère tout différent.

C'était un soldat des environs de Rennes qui, sans discontinuer, fredonnait une chanson bretonne.

C'était un matelot dont le corps semblait pétrifié, et qui, chaque fois que le flot le faisait osciller sur son invisible base, détendait tout-à-coup ses mâchoires, montrait les dents et criait:

— J'ai faim! Ça et là, c'était le sergent provençal qui continuait

wiez, chef militaire du palatinat de Sandomir, adressé à son corps d'armée après la défaite des Russes devant Strakow, le 17 courant :

« Compagnons d'armes ! une compagnie de cosaques, un escadron de dragons, un détachement de chasseurs ont osé attaquer notre camp. Selon leur usage barbare, les Russes, avant d'engager le combat, ont mis trahisonnement le feu à la ville, pour que des milliers de familles périssent ainsi dans les forêts et dans les champs par la faim et le froid. Compagnons d'armes ! votre bravoure a sauvé la ville et a contraint l'ennemi à une fuite honteuse.

« Il y a à peine quelques jours que vous êtes sous les armes, et votre courage, votre persévérance, votre discipline, votre entrain et la terreur des Russes me portent à croire que vous êtes déjà des soldats vieillissés dans les combats.

« Jedlnia, Szydlowiec, Bodzentyn, Suchedniow, Baranowa, Gora, Wonchoek, Sainte-Croix et Staszow, dans l'espace de 27 jours, vous ont couvert de gloire, vous mal vêtus, affamés, à demi-gelés et fatigués par les marches et les bivouacs.

« Le pays qui fournit de tels soldats, doit être libre et puissant ! Compagnons d'armes, la patrie et l'histoire n'oublieront pas le 17 février. »

La Gazette Autrichienne publie la dépêche suivante de Cracovie, 21 février. — « Notre ville est remplie de réfugiés polonais qui, à la suite de la défaite des insurgés à Miechow et des atrocités que les Russes commettent dans le pays, sont venus en masse chercher un abri sur le territoire autrichien. La direction de la police est obligée de prendre, à cause de cette accumulation d'étrangers, des mesures plus sévères afin de maintenir la sécurité publique. Tous les habitants de la ville sont donc tenus d'annoncer, dans les 24 heures, à la police, le nombre et les noms des étrangers qu'ils ont accueillis ; car, est-il dit dans l'ordonnance officielle publiée à ce sujet, le gouvernement impérial et royal offre volontiers aux insurgés un asile, mais il leur demande aussi la stricte observation des prescriptions existantes. Les étrangers dépourvus de papiers doivent solliciter, auprès de la direction de la police, un permis de séjour, sous peine d'une amende de cinq à cent florins. »

Varsovie, 22 février. — Un colonel de l'état-major général m'a dit hier, qu'outre les troupes présentes dans le pays, il faudrait encore tout un corps d'armée pour maîtriser l'insurrection, celle-ci étant répandue sur toutes les parties du pays et se trouvant très-fortifiée sur plusieurs points. Il est de fait que des corps assez nombreux d'insurgés paraissent tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, qu'ils sont souvent très-bien armés et possèdent des pièces de campagne. Tel était notamment le

corps de 1,500 hommes, qui était, le 15, à Przeborec, près de Pilica, et qui est resté là quelques jours. Le pire est que, lorsqu'on croit avoir dispersé un corps, il reparait les jours suivants comme si rien n'avait été fait.

Les dames de Varsovie s'occupent toujours à préparer du linge et de la charpie pour les insurgés, et il en part toujours pour se rendre dans les camps et soigner les blessés. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que le gouvernement ignore complètement où sont les ambulances des insurgés. Il vient tous les jours des troupes de Russie, mais si peu, qu'on ne paraît pas en avoir en abondance. La pensée d'ailleurs qu'on n'a pas de troupes disponibles, c'est qu'on envoie la garde qu'ordinairement on ne met en jeu qu'à la dernière extrémité. (Gaz. de l'All. de l'Est (Posen).

Berlin, 23 février. — D'après des nouvelles de Thorn, l'intervention prussienne a déjà passé à l'état de fait accompli. On mande en effet de cette ville à la Gazette de Dantzig, que la ville russe de Dobrzyń a été occupée dans la nuit de mercredi à jeudi pendant huit heures par un détachement de troupes prussiennes, parce qu'on disait qu'il y arriverait des insurgés. On mande d'Elbing que des voyageurs confirment cette nouvelle.

Le détachement prussien était commandé par le capitaine de hulans Heinichen. Nous trouvons dans une feuille de Grandenz les dernières nouvelles de Gollub, la petite ville prussienne placée sur la frontière en face de Dobrzyń, et elles ne font prévoir en rien cette intervention. Il est dit dans une correspondance de Gollub de cette feuille, à la date du 17 : Dans la ville voisine de Dobrzyń, il n'y a pas encore eu d'insurrection.

On l'attendait d'un jour à l'autre, et déjà vendredi dernier la caisse du bureau de douane russe a été mise en sûreté ; dimanche il est en outre arrivé un détachement russe de 200 hommes, et les individus les plus turbulents ont été arrêtés. Si la caisse était sauvée, on s'explique d'autant moins l'intervention prussienne. En tout cas, il est fâcheux que le règlement de la chambre des députés ne lui permette pas d'aborder plus rapidement le débat sur la convention avec la Russie. La discussion ne pourra guère avoir lieu avant mercredi ou jeudi. (Gazette nationale).

On lit dans la Gazette de Breslau du 25 février :

Une correspondance de Varsovie, en date du 23, dit : on assure dans les cercles bien informés que la position du marquis Vielopolski est devenue fort chancelante, par suite d'un rapport sur la situation actuelle qui a été adressé au czar par le comte Adelberg.

Un manifeste du gouverneur révolutionnaire secret de Varsovie, menace de mort tous ceux qui livreraient leurs armes à la police russe.

La Gazette de la Croix assure que les suppositions alarmantes de la presse, relativement à la question polonaise, ne sont fondées sur aucune démarche diplomatique positive, et qu'aucune puissance n'a rendu difficile l'arrangement amical des différends résultant des questions pendantes. La situation actuelle des affaires polonaises permet, du reste, d'espérer que ces affaires cesseront bientôt d'avoir une signification d'actualité, même sous le rapport diplomatique.

La Gazette de Silésie publie le télégramme suivant :

Kattowitz, 24 février au soir.

Les derniers avis annoncent un combat près de Kutno, qui a duré plus de huit heures. Les Russes ont été forcés de reculer. Ils se sont retirés sur la frontière prussienne.

L'arrivée de familles polonaises émigrées continue à Kattowitz.

Cracovie, 25 février. — Des voyageurs assurent que les Russes sont à Siewiez, près la haute Silésie. Langiewiez marche à leur rencontre pour occuper le chemin de fer et la frontière occidentale. — Havas.

On mande de Turin, le 25 février :

Chambre des Députés. — L'ordre du jour porte la discussion du projet d'emprunt de 700 millions.

M. Laporta propose la question préalable et le renvoi de la discussion après le vote du budget, la chambre, dit-il, n'ayant pas les renseignements nécessaires sur la situation financière.

Cette proposition est repoussée.

M. Mordini combat le système politique du ministère. Il ne croit pas qu'on puisse de Turin bien gouverner l'Italie. Le brigandage ne diminue pas. Le gouvernement étant l'adversaire du parti d'action, la cause de l'unité s'affaiblit. L'indifférence, le scepticisme général vont croissant. Nous sommes trop soumis, ajoute l'orateur, à la politique étrangère. Si nous montrions plus d'indépendance vis-à-vis de la France, nous obtiendrions l'amitié plus efficace de l'Angleterre. M. Mordini termine en déclarant qu'il votera contre le projet de loi, parce qu'il n'a pas confiance dans le ministère et parce qu'il croit la somme demandée supérieure aux besoins du pays.

M. Crispi combat, à son tour, le projet en blâmant le système administratif et financier du ministère.

La discussion continue. — Havas.

Les lettres d'Athènes du 20 portent que l'assemblée nationale a voté, le 16, la déchéance de la dynastie d'Othon et qu'elle a retiré au gouvernement provisoire le droit d'accorder une amnistie et de décider la guerre. — Havas.

L'assemblée d'Athènes qui a pris l'autorité

en main, aurait, d'après une dépêche du 25, composé de la manière suivante un cabinet chargé de l'administration provisoire du royaume :

Zaphirios, président sans portefeuille ;
D. Maurocordato, aux affaires étrangères ;
Charalamby, aux finances ;
Argierinos, à l'intérieur ;
Dossios, aux cultes et instruction publique ;
Smolentz, à la guerre ;
Boudoris, à la marine ;
Papazaphiropoulos, à la justice.

(La Nation.)

On écrit de Pékin, le 7 décembre, au Moniteur :

La Gazette de Pékin publie en ces termes le décret impérial prononçant la destitution du général Tienn, gouverneur du Kouei-Tchéou, l'un des auteurs du meurtre de l'abbé Néel.

« Décret impérial. — En ce qui concerne les persécutions exercées par Tienn-Ching-Chou, général du Kouei-Tchéou, contre les chrétiens, il est certain que cet officier général s'est conduit avec cruauté, et c'est par crainte de le voir commettre de nouvelles injustices que nous avons supplié Votre Majesté d'aviser aux moyens de l'envoyer dans une autre province. Un décret impérial était intervenu, ordonnant à ce général d'aller attendre dans le Tse-Tchouenn la fin de l'enquête et le règlement définitif de cette affaire ;

« Or, bien que Tienn-Ching-Chou ait reçu l'ordre de quitter sur-le-champ le Kouei-Tchéou, et d'aller attendre au Tse-Tchouenn que cette affaire fût réglée, le général, son successeur, Kiang-Tchong-Y, ne peut pas se rendre immédiatement dans cette province, à cause des affaires qu'il a à terminer dans le Hon-Nann, de sorte que, par cela même, Tienn-Ching-Chou prétexte de ne pas pouvoir quitter son poste.

« Mais comme ce général a passé toute sa vie dans les camps, où il a commencé par être simple soldat, il est d'un caractère rude et grossier et ignore les coutumes établies entre gens qui se respectent. Aussi serait-il à craindre qu'il ne suscitât encore d'autres mauvaises affaires qu'il serait très-difficile d'arranger. C'est pourquoi, après mûre délibération, nous nous sommes décidés à adresser ce placet à Votre Majesté pour la prier de conférer à Pham-To, gouverneur-général du Yunnan et du Kouei-Tchéou, le titre de général intérimaire jusqu'à l'arrivée du Kiang-Tchong-y, ou de lui ordonner de charger provisoirement de ces fonctions celui d'entre les colonels de la province qui lui paraîtrait le plus apte à les bien remplir. De cette façon, Tienn-Ching-Chou pourra se démettre aussitôt de ses fonctions et se rendre au Tse-Tchouenn pour y attendre l'issue de l'enquête, et comme il ne séjournera pas plus longtemps au Kouei-Tchéou, il ne s'y élèvera aucune affaire.

ses cascades, dont quelques-unes ne sont pas même racontables.

Entre autres :

Le pauvre père que nous avons vu revenir à la vie par un miracle de l'amitié filiale, pleurait à son tour l'un de ses enfants mort depuis l'avant-veille, et disait à son autre fils :

— François, n'oublie jamais de prier pour ton frère... il était si bon !

— Très-bon ! cria tout-à-coup Charlot, qui passait auprès d'eux... Parfaitement bon ! j'en ai mangé !

Puis il s'enfuit avec mille grimaces à travers lesquelles il ajoutait des larmabulbuleries de ce genre :

— Couic... couac !... Piff... pouff !... Bagasse ! Pecaïre ! Troun de l'air !... A la croque au sel !... Partez muscade ! Broun !... Ting !...

En regard de cette frénésie drôlatique, il y avait enfin l'idiotisme farouche et vengeur du nègre Boule-de-Neige, qui, accroupi sur une poutre saillante, les coudes sur ses genoux, le menton dans ses mains, ses cheveux crépus au vent, le regard parfois lançant un éclair, de temps à autre grondait avec une indicible haine ce seul mot :

— Torellas ! Torellas ! Torellas !

Puis il faisait le geste rapide de quelqu'un qui

donne un coup de couteau, ou bien celui d'un cannibale qui déchire son ennemi avec les dents et avec les ongles.

Plusieurs fois je regardais cette physionomie durant la journée ; plusieurs fois, à travers la douloureuse somnolence qui m'accablait, je me dis à part moi :

— Si jamais nous revoyons le Sénégal, et que Boule-de-Neige se trouve encore parmi les survivants, gare au marquis de Torellas.

En d'autres moments où le délire me reprenait avec plus de violence et surtout lorsque mes regards s'abaissaient vers la mer, il me semblait y revoir l'image souriante de mon pauvre André... parfois même la cérémonie de ses noces avec Marie d'Esparville, et comme une apotheose de béatitudes qui s'ensuivait, avec l'apparition de Notre-Dame-du-Laux parmi les nuages blancs d'un ciel d'azur.

Cette dernière vision me reportait naturellement au souvenir de Madeleine Rampon, et je retournai la tête de son côté.

Bormis quelques rapides visites qu'elle nous faisait encore, au mousse Leon et à moi, la bonne cantinière ne quittait presque plus son mari, qui declinaît sensiblement, et de nous tous paraissait le plus rapproché de l'instant suprême.

La première partie de la journée s'écoula ainsi :

Mais, vers les six heures, il y eut un incident remarquable.

Tout-à-coup le sergent Charlot, qui se mirait dans l'Océan, à l'arrière du radeau, s'écria :

— Des oiseaux... des oiseaux qui volent dans la mer... bagasse... et qui se promènent entre nos soliveaux, ni plus ni moins que dans un filet.

Cette fois, ce n'était plus un mirage trompeur.

Un banc de poissons volants passait sous le radeau ; comme ses extrémités laissaient entre les pièces qui le formaient une infinité de vides, ces singuliers animaux s'y engageaient en quantité innombrable.

C'était une manne céleste.

Les malheureux affamés l'accueillirent avec de grands transports de joie, et les plus défaillants eux-mêmes retrouvèrent des forces pour réaliser cette pêche inattendue.

On se précipita tous à l'arrière du radeau ; en quelques minutes, et le passage des poissons volants ne dura pas davantage, on en attrapa plus de deux cents.

On les dépêça dans un tonneau vide, mais préalablement on leur avait ouvert le ventre afin d'en tirer ce qu'on appelle la laite, et cette laite on l'avait immédiatement avalée.

Je m'étais traité jusque-là, j'avais fait comme les autres (car l'appétit commençait à me revenir), et ce mets me parut délicieux.

Malheureusement ces poissons sont si peu de chose ; à peine les plus gros atteignaient-ils la grosseur des plus petits harengs.

Ce n'était pas moins un bienfait inespéré ; nous en remerciâmes Dieu.

Cette prière nous porta bonheur.

Le matin même un paquet avait été trouvé dans l'un des interstices du radeau ; ce paquet contenait des pierres à fusil, un briquet, de l'awadou, une once de poudre.

On avait exposé le tout au soleil, la poudre et l'awadou y séchaient encore.

— Du feu, crièrent simultanément presque toutes les voix. Vite, du feu, et faisons cuire nos poissons.

— Une bouille-à-baysse... trou de l'air, ajouta mélodramatiquement notre Provençal.

On eut bien du mal à embraser quelques morceaux de linge sec, mais enfin on y arriva.

Une large ouverture fut pratiquée sur le flanc d'un tonneau vide, des effets mouillés en garnirent le fond, on l'assujettit au-dessus d'une barrique afin que le flot n'y parvint pas, et la flamme enfin pétilla sur

Quant à ce qui est de l'examen de l'affaire de Tienn-Ching-Chou, nous prions instamment Votre Majesté d'ordonner à Kham-To d'y procéder de concert avec Tchong Che. Nous la supplions également de confier à ce maréchal de Tchen-Ton tout seul le manement de toutes les affaires concernant les chrétiens qui pourraient surgir dans le Tse-Chouenn, sans que Lo-Ping-Tchang ait à s'en occuper en aucune façon.

Nous sommes trop ignorants pour discerner le juste de l'injuste. Aussi prions-nous humblement Votre Majesté de nous illuminer de sa grande sagesse, pour que nous puissions nous conformer à ses ordres.

Tel est le placet que nous présentons avec respect à Votre Majesté.

Par une décision impériale du 26^e jour de la 9^e lune de la première année de Tong-Tché (19 octobre 1862), le placet ci-dessus est approuvé.

Respectez ceci.

Nouvelles Diverses.

Après les affaires de Pologne, c'est le mouvement pétitionnaire des colons d'Algérie qui est l'événement à l'ordre du jour. Il se confirme que l'Empereur a mandé à Paris le duc de Malakoff, sans doute afin de fournir à Sa Majesté toutes les explications nécessaires, lorsque la députation coloniale se présentera aux Tuileries.

On assure que les pétitions adressées au Sénat par les colons de l'Algérie seront l'objet d'un seul rapport.

Indépendamment des pétitions arrivées à Paris, d'autres se signent en ce moment encore dans toutes les villes de l'Algérie.

On pense que le chiffre total des signatures s'élèvera à près de 80,000.

M. de Forcade La Roquette, sénateur, ancien ministre des finances, est parti pour l'Algérie en mission de l'Empereur.

On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

Un décret de S. M. la reine Isabelle ayant supprimé, à compter du 1^{er} janvier 1863, la formalité du passeport pour tous les étrangers se rendant en Espagne, il a été décidé qu'à l'avenir et par réciprocité, les sujets espagnols seront admis à entrer et à circuler en France, sur la simple déclaration de leur nationalité.

S. Exc. M. le maréchal ministre de la guerre a, en conséquence, prévenu MM. les généraux commandant les divisions et subdivisions militaires et les chefs de légion de gendarmerie que les prescriptions de la circulaire du 15 octobre dernier, relative à la suppression du passeport pour les relations entre l'Algérie, l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, la Suède et la France, deviennent, à dater de ce jour, applicables à l'Espagne.

La semaine dernière a eu lieu à Paris

une réunion de 150 fabricants de sucre indigène. Après avoir longuement débattu les meilleures conditions de travail pour cette industrie, et les avoir formulées dans une pétition, plusieurs d'entre eux ont été admis à l'honneur de la remettre entre les mains de Sa Majesté.

L'Empereur leur a témoigné les intentions les plus bienveillantes. Sa Majesté a provoqué des explications et est entrée dans beaucoup de détails, indiquant elle-même les voies et moyens les plus propices pour remédier aux souffrances de cette industrie toute nationale.

On dit que samedi prochain, l'exposé des mesures indiquées par l'Empereur sera communiqué au comité central des fabricants, et l'on ajoute que ces mesures seront de nature à rassurer et à satisfaire tous les intérêts.

L'assemblée tenue à Paris a décidé la création immédiate d'un conseil central permanent, composé des membres choisis dans chaque département, à raison d'un délégué par vingt fabriques. (Courrier de Lyon.)

Chronique Locale.

A Monsieur le Rédacteur-gérant de l'*Echo Saumurois*.

Monsieur,

La commune de St-Hilaire-St-Florent a voulu, elle aussi, que son obole vint en aide à la position désastreuse de nos ouvriers cotonniers. En conséquence, elle vous sera reconnaissante de vouloir bien faire parvenir à la commission centrale de répartition, la somme de deux cent soixante-quatre francs vingt centimes, provenant d'offrandes spontanées et d'une quête à domicile dans laquelle figure celle de vingt-huit francs recueillie dans un bal organisé par MM. Beauvais, de St-Florent, Dézé, de Saumur, et Louis, de l'Ecole de cavalerie.

Vos très-humbles serviteurs,

DELAGENEVAYE.

J. POITOU.

Les jeunes gens d'Angers ont songé à organiser une cavalcade, pendant laquelle ils feront une quête au profit des ouvriers de l'Industrie Cotonnière.

Les préparatifs pour la cavalcade qui doit avoir lieu le 15 mars marchent avec une rapidité prodigieuse. Les jeunes gens s'enrôlent en masse sous le drapeau de la charité, et comme il n'y a d'autres frais que les frais personnels, les groupes seront des plus variés, les costumes des plus gracieux. Notre plume ne veut pas être indiscret et révéler les charmantes surprises que nous réservent ces braves jeunes gens, dont nous ne saurions trop louer les sentiments généreux. Qu'il nous suffise de dire que M. le maire patronne chaleureusement cette bonne œuvre, et que dans di-

vers arrondissements de Maine-et-Loire, comme dans les départements limitrophes, on a accueilli avec beaucoup de sympathie la pensée qui préside à cette cavalcade; aussi ne serions-nous pas surpris que grand nombre d'étrangers à nos localités se fissent inscrire. Dimanche doit avoir lieu, à deux heures, dans la salle de la mairie, une réunion générale. La commission provisoire, qui s'acquitte avec un zèle au-dessus de tout éloge de ses fonctions, remettra ses pouvoirs à l'assemblée, qui nommera une commission définitive et arrêtera le programme qui n'est encore qu'ébauché. Pour le moment, il est question d'une sortie aux flambeaux et de chœurs chantés par la Société de Ste-Cécile. La musique du corps de sapeurs-pompiers prêterait son concours, et peut-être celle de l'Ecole des arts. Il est question aussi d'une joyeuse fanfare qui sonnerait nos airs de chasse les plus connus. Mais n'anticipons pas sur un programme dont les bases seules ont été posées, et bornons-nous à dire que la cavalcade, organisée au profit des ouvriers cotonniers, sera digne d'Angers, cette ville aux goûts si artistiques. (Journal de Maine-et-Loire.)

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

M. Martin, chef d'escadron d'artillerie en retraite, nous prie de porter à la connaissance de MM. les officiers retraités l'avis suivant qui les intéresse trop pour que nous ne soyons pas heureux de nous associer à la patriotique pensée de leur fière d'armes :

Avis pour MM. les officiers, mis anciennement à la retraite.

L'officier en retraite demeurant rue Hannelon, 1, vient de recevoir de MM. les officiers en retraite à Cahors, un exemplaire d'une pétition au Sénat, du 18 de ce mois, pour rappeler leur demande d'augmentation de retraite de l'année dernière. MM. les officiers de Maine-et-Loire, que cette affaire intéresse, pourront en prendre connaissance chaque jour, de midi à une heure, afin de donner leur avis sur la suite à donner à la réception de la susdite pétition.

R. MARTIN.

M. le ministre d'Etat vient de prendre un arrêté concernant les épreuves d'étalons, les épreuves de pouliches, les primes de dressage, les courses au trot, et se terminant par les dispositions générales suivantes :

Art. 29. Dans les courses ou épreuves pour chevaux montés ou attelés, le cheval dont l'allure cesse d'être celle du trot doit être arrêté pour repartir régulièrement dans cette allure.

La commission pourra distancer tout cheval qui aurait fourni au trot désuni ou au galop une partie plus ou moins étendue du parcours.

Art. 30. Le départ dans les courses ou épreuves pour chevaux attelés pourra avoir lieu par groupe de trois ou quatre voitures.

Lorsqu'il y aura plusieurs groupes, le chronomètre désignera le rang d'arrivée.

un de ces elans de désespoir qui ne permettent pas de refus, il demanda ou plutôt ordonna qu'on suspendit la marche.

Bien que le moindre retard fût de nature à compromettre la sûreté de tous, le lieutenant Espiau y consentit.

Telle était la pitié qu'inspiraient ces trois jeunes filles, cette mère, ces petits enfants, ce pauvre père, que personne n'osa murmurer.

On s'étendit sur le sable, et jusqu'à trois heures du matin on dormit.

Avec le jour allaient revenir les ardeurs équatoriales du soleil.

A moins de vouloir tous mourir là, il fallait cependant se remettre en route; on es-aya.

Heureusement la mer était basse, et le sable mouillé qu'elle venait de découvrir permettait une marche un peu plus facile. Mais la chaleur commençait à venir, et depuis longtemps déjà la faim était grande, surtout la soif.

Or, il n'est pas besoin d'avoir souffert ces deux tortures pour comprendre que la seconde est bien autrement affreuse encore que la première!

La veille au soir, on avait emporté le plus possible d'eau douce, mais il ne se trouvait dans toute la ca-

Art. 31. Dans toutes les courses ou épreuves soumises au présent règlement, ne seront admis à monter ou à conduire que des jockeys ou cochers français.

Art. 32. Il n'y a pas de poteau de distance.

Art. 33. Il ne sera pas fixé de maximum de temps pour les épreuves, toutefois la vitesse sera constatée au moyen du chronomètre.

Art. 34. L'époque des engagements et le montant des entrées, s'il y a lieu, seront indiqués dans les programmes.

Art. 35. Lorsque les épreuves, courses ou primes définies plus haut feront partie du programme d'une réunion de courses générales, elles seront soumises à la direction et à la juridiction des commissaires des courses.

Dans le cas contraire, le jury chargé de distribuer les primes dans les concours de poulinières et de pouliches décernera également les autres encouragements.

Art. 36. Les articles II, III, V et VI de l'arrêté du 30 janvier 1862, sont applicables aux épreuves d'étalons, aux épreuves de pouliches et aux courses au trot, en tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions précédentes.

Le tirage de la loterie de St-Vincent-de-Paul a eu lieu jeudi soir dans la salle de la Mairie. Voici la liste des numéros gagnants :

6, 46, 65, 102, 107, 119, 138, 140, 145, 154, 169, 196, 262, 291, 303, 350, 351, 350, 369, 386, 387, 392, 396, 419, 435, 446, 467, 476, 508, 526, 562, 564, 565, 578, 600, 618, 629, 705, 750, 786, 804, 806, 845, 848, 890, 895, 929, 992, 1,006, 1,012, 1,044, 1,058, 1,072, 1,099, 1,150, 1,151, 1,169, 1,210, 1,213, 1,251, 1,244, 1,245, 1,249, 1,250, 1,295, 1,296, 1,502, 1,505, 1,511, 1,565, 1,582, 1,406, 1,407, 1,413, 1,420, 1,452, 1,435, 1,435, 1,448, 1,451, 1,602, 1,617, 1,646, 1,655, 1,737, 1,791, 1,815, 1,822, 1,828, 1,869, 1,885.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Berlin, 27 février. — La *Gazette de Dantzig* reçoit de Varsovie le 25 février, la nouvelle que le chemin de fer entre Varsovie et Wilna a été coupé et que le pont de Luvicé est détruit.

D'après des ordres arrivés de Saint-Petersbourg, l'insurrection doit être réprimée à tout prix dans dix jours.

Le comité révolutionnaire a organisé avec succès de nouvelles collectes d'argent. Le nombre des insurgés augmente.

Cracovie, 27 février, 6 heures du matin. — Le 24, Langiewicz a dispersé à Chenein, un corps russe qui escortait des conscrits; il s'est emparé de 500 fusils, deux canons et a fait un grand nombre de prisonniers.

Hier, pendant toute la journée, on entendait le canon du côté de Konicepol où se trouve Iesiorauski, chef de partisans. Langiewicz marche, dit-on, à son secours. — Havas.

cette espèce d'échafaudage improvisé.

En un instant, les poissons furent cuits, je n'ai pas besoin de dire avec quel empressement ils furent dévorés.

Mais la faim était si grande et si petite la portion de chacun, qu'il fallut y joindre des viandes sacrilèges.

Cette fois, du moins, elles furent rendues moins révoltantes par la cuisson.

Mon appétit était loin d'être rassasié; cependant je ne pus me décider encore.

Le crépuscule arriva, la mer était assez calme. Nous avions tous repris quelques forces, et par conséquent quelque espérance. Cette nuit nous pouvait être une nuit de repos, une presque heureuse nuit.

He! dans les replis de son manteau ténébreux, elle nous apportait une seconde révolte et de nouveaux combats.

XV.

POUR UNE COUTTE D'EAU.

La petite caravane dont faisait partie la famille d'Esparville, cheminait depuis deux heures environ au bord de la mer.

Mais hélas! dans ce sable si pénible à la marche, elle n'avait fait que bien peu de chemin.

Aussi commençait-on à se ralentir singulièrement et à désespérer.

La position des femmes était surtout affreuse; leur courage cependant restait encore au-dessus de leurs souffrances.

Quant aux enfants, on les portait tour à tour.

Les officiers en avaient donné l'exemple, et les matelots d'eux-mêmes l'avaient suivi.

Mais leur mère ne tarda pas à s'avouer vaincue.

— Je ne puis plus, gémit-elle douloureusement... je ne puis plus faire un pas.

— Courage, dit M. d'Esparville, qui lui donnait le bras. Mes pauvres amis, encore un peu de courage.

Et désormais il la soutint de telle façon qu'elle se trouva presque portée aussi.

De l'autre côté, les jeunes filles se relayaient pour venir également en aide à leur mère.

Et combien ne souffraient-elles pas elles-mêmes, non-seulement dans leurs frères membres endoloris, mais encore dans leur pauvre âme brisée.

Ni Wilhelm ni Emmanuel n'avait reparu.

Quant à André Lambert à cette heure, sans aucun doute, il avait disparu sous les flots.

L'instant arriva bientôt où la lutte après laquelle s'acharnait M. d'Esparville ne fut plus possible. Avec

ravane qu'on tout petit tonnelet et quelques gourdes qui, dès le commencement de la nuit, avaient été épuisées.

Les naufragés, d'ailleurs, comptaient sur les sources enfouies dans le sable. Mais le naturaliste Kummer n'était plus là pour les découvrir, et ce fut vainement qu'à plusieurs reprises on creusa.

Toutes les demi-heures, la caravane s'arrêtait moitié pour renouveler cette épreuve, moitié pour donner aux femmes un repos de plus en plus nécessaire.

Lors de la dernière halte, il devait être environ midi.

La chaleur devenait insupportable, insupportable aussi la soif. Toutes les lèvres étaient arides et béantes, toutes les poitrines étaient en feu. Quelques heures encore de ce supplice sans nom, et pour tous c'était la mort!

Pour M^{lle} d'Esparville, déjà l'agonie semblait commencer.

Au signal du départ, ce fut en vain que son mari fit un dernier effort pour la relever. Elle retomba dans ses bras, elle s'y tordit convulsivement, elle cria d'une voix stridente et éperdue :

— Non... non... je me meurs! je ne puis plus...

Non... j'ai soif!... De l'eau!... j'ai soif!... j'ai soif!...

(La suite au prochain numéro.)

de Biata. Mis en déroute complète, il a été fait prisonnier par les Russes, qui lui ont enlevé tout le bagage. La bande a été dispersée avec des pertes considérables en morts et blessés.

On affirme que les Russes, ayant amassé en Pologne des troupes en nombre suffisant, attaquent les bandes dès qu'elles essayent de se reformer, et qu'il devient de plus en plus difficile de continuer l'insurrection. — Havas.

Les journaux italiens publient l'adresse suivante du général Garibaldi :

AUX PEUPLES DE L'EUROPE!

« N'abandonnez pas la Pologne !

« Tous les peuples ont le devoir d'aider cette malheureuse nation qui prouve au monde ce que peut le désespoir. — Désarmée, privée de la meilleure jeunesse, déjà proscrite ou emprisonnée, ployant le cou sous une nombreuse armée, elle se lève géante. — Les hommes quittent les villes et se jettent dans les bois, décidés à vaincre ou à mourir ; — les femmes s'élançant sur les sicaires qui enlèvent leurs enfants et leurs crévent les yeux.

« N'abandonnez pas la Pologne !

« N'attendez pas d'être réduits au désespoir comme elle — ne laissez pas brûler la maison du voisin, si vous voulez qu'on vous aide à éteindre l'incendie qui dévorera la vôtre.

« Roumains du Danube — Magyars — Germains — Scandinaves, vous êtes l'avant-garde belliqueuse des peuples dans la lutte à mort qui se livre aujourd'hui sur les glorieuses terres des Sobieski et des Kosciusko.

« Cette lutte est la lutte du despotisme contre le droit, c'est un épisode tragique du vol commis par les trois vautours du septentrion au détriment de la liberté et de la vie d'une des plus considérables nations de l'Europe. — C'est le désordre de la force brutale contre l'ordre de l'homme qui veut vivre sous sa cabane et du travail de ses mains, — désordre qui durera tant que chacun ne pensera qu'à son ventre, et laissera sous la masse du boucher couronné son malheureux voisin.

« N'abandonnez pas la Pologne !

« Initez au moins vos tyrans — ils ne l'abandonnent pas ; eux — les vaillants Hongrois en ont une preuve récente, victorieux du Habsbourg, — ils furent écrasés par son complice hyperboréen.

« Et toi, gardienne des Alpes, — dote de l'Europe, descendante des hommes du Grütli, — jette ta carabine républicaine dans la balance de l'Europe, et tu sauras ce qu'elle pèse. Aujourd'hui ce sont les peuples libres qui doivent rétablir l'ordre dans le monde, — troublé par les velléités moribondes du despotisme.

« N'abandonnez pas la Pologne !

« Si nous l'aidons tous, comme nous le devons, nous aurons rempli un devoir sacré, —

et le monde pourra se constituer conformément au bien-être de la race humaine, alors bénie de Dieu.

— G. GARIBALDI.

« Caprera, 15 février 1865. »

Une dépêche particulière nous apprend que S. A. Ismail-Pacha, vice-roi d'Égypte, a été reçu, le 26 février, au palais de Dolma-Bagiché, par S. M. I. le sultan, qui l'a accueilli de la manière la plus sympathique.

Le jour même, S. A. le vice-roi a reçu la visite des ministres, des hauts dignitaires de l'Empire et des fonctionnaires de la Porte.

Le sultan devait, le lendemain 27, faire en personne une visite au vice-roi. (France.)

LA BROCHURE DE M. DE MONTALEMBERT.

On lit dans la France :

Sous ce titre : *L'Insurrection polonaise*, M. le comte de Montalembert vient de publier des pages d'une éloquence brûlante sur la question qui remue si vivement l'Europe.

Quand un écrivain du talent de M. de Montalembert parle sur un tel sujet, le premier devoir, c'est de l'écouter ; celui de l'apprécier ou de le discuter ne vient qu'après.

M. de Montalembert constate que tous les gouvernements qui ont précédé l'Empire, ont été impuissants à venir en aide à une cause qu'aucun d'eux pourtant n'avait osé répudier. Puis il s'attache à démontrer que l'Empire est obligé, précisément par sa force incontestable, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, de rétablir la Pologne.

M. de Montalembert fait appel à l'initiative de l'Empereur, et il déclare que « ses plus opiniâtres adversaires » accueilleront avec des larmes de joie les triomphes du libérateur de la Pologne. Nous citons ce passage avec les conclusions :

« Mais cet assentiment, aussi respectable qu'immuable, des grands corps de l'État, qu'est-ce encore après de l'enthousiasme irrésistible de la nation tout entière. Non, jamais il ne serait donné à aucun souverain de provoquer, de contempler un mouvement plus populaire, une sympathie plus unanime, un entraînement plus universel.

« La France entière dirait d'une seule voix à son maître : Marchez, Sire, marchez hardiment. Le sentiment national vous portera sur des ailes de flamme jusqu'aux extrémités du monde. Vos plus opiniâtres adversaires biteront vos armes et pleureront de joie sur vos triomphes.

« Je me résume et je conclus.

« En 1856, la Pologne a vu le Polonais, qui avait l'honneur de présider, au nom de la France, le congrès de Paris, prendre en cette qualité la périlleuse initiative de la question italienne, mais ne pas trouver une parole pour

signaler les douleurs et les droits du pays qui fut son berceau.

« En 1865, elle a dû entendre le Français qui a l'honneur de représenter son souverain devant les élus du suffrage universel, ne laisser tomber de ses lèvres que l'expression d'une impitoyable froideur.

« Et cependant, elle ne désespère pas de la France, et elle a raison. Car, encore une fois, le gouvernement qui a voulu et qui a su faire la guerre de Crimée, la guerre d'Italie et la guerre du Mexique, sera nécessairement obligé, le cas échéant, ni aujourd'hui peut-être, ni demain, mais à son jour et à son heure, de prendre en main la cause de la Pologne. On hésitera, on tâtonnera, on dissimulera, on résistera longtemps peut-être, mais à la fin on agira, et il le faudra bien. La justice, l'honneur et la force des choses y condamnent.

« Ainsi donc, quelle que soit l'issue immédiate de la crise sanglante qui vient d'éclater, la Pologne peut se rassurer et doit compter sur l'avenir. Elle a pour elle deux impossibilités, dont l'une au moins sera son salut. Impossible pour l'empereur Alexandre de maintenir en Pologne la servitude qu'il a le glorieux projet de détruire en Russie. Impossible pour l'Empereur Napoléon de rester sourd à jamais au cri de douleur de la plus noble et de la plus innocente des victimes.

« Ce n'est donc plus le cas de s'écrier avec M. Armand Carrel, en 1851 : « Il y a là-bas des retranchements comblés par des cadavres polonais, de sublimes tombeaux dans lesquels un magnifique peuple vient de descendre, emportant avec lui le bien, le mal, son nom, ses dieux, ses grands souvenirs et jusqu'à l'espérance. »

« Non, il n'en est rien : pas plus en 1865 qu'en 1851, ce magnifique peuple ne descendra dans la tombe ; il a confiance, non pas dans les dieux, mais en Dieu ; il garde, il honore, il rappelle ; il impose à l'Europe ingrate et distraite son nom, ses souvenirs, son invincible espérance ; il ne veut pas mourir, et ne mourra pas.

« Si cependant notre confiance allait être trahie, si notre attente était vaine ; si la France actuelle se déclarait incapable de faire la guerre pour autre chose que des provinces à annexer ou des créances à récupérer ; si la civilisation moderne, qui a supprimé la torture, la hideuse torture des individus, accusés ou coupables, se montrait hors d'état de dérober toute une nation innocente, vingt millions d'hommes et de femmes, à la torture permanente et périodique ; si le siècle qui a décrété l'abolition de l'esclavage des noirs et qui en voit les débris obstinés s'ensevelir dans les champs ensanglantés de l'Amérique, laissait en pleine Europe durer et s'enraciner l'esclavage d'un grand peuple chrétien ; si tout finissait par là... Ah ! je ne puis ni ne veux dire quel

serait l'arrêt de l'histoire, et ce qu'en déciderait dans l'avenir la conscience du genre humain.

« Ce n'est pas en ce moment la liberté qui me manque. Ma pensée plane bien au-dessus et au-delà de toutes les questions de parti, de pouvoir, de dynastie ! C'est la douleur qui m'arrête. Elle s'en prendrait bien moins au pouvoir qu'à la froideur, à l'indifférence publique, à l'insouciance frivole et pusillanime d'un pays énervé, affaibli, incapable, soit d'opposer une résistance sérieuse, soit d'imprimer une impulsion énergique à ceux qui ont le redoutable honneur d'être chargés de ses destins.

« Je songe que nous ferions à ceux qui déterreraient dans les décombres de l'histoire les faits et gestes de notre temps, l'effet de ce Rommain avili dont on déblayait l'an dernier, à Pompéi, la maison ensevelie sous la cendre du Vésuve.

« Il avait inscrit sur son seuil ces mots d'une honteuse éloquence : SALVE LUCRO ; ce qui n'a pas empêché le volcan de l'engloutir, pour ne révéler qu'après dix-huit siècles son ignoble devise à la pitié méprisante de la postérité.

« 20 février 1865. »

Nouvelles Diverses.

On annonce que la pétition sur la Pologne, envoyée au Sénat par M. Saint Marc Girardin, est également signée par le Père Grairy et par M. l'abbé Deguerry, l'éloquent curé de la Madeleine.

Cette pétition porte également la signature de plusieurs députés. (La France.)

« Les dépêches expédiées de Cracovie ont été plusieurs fois le nom d'un Français, M. de Rochebrune, qui s'est mis à la tête d'un détachement d'insurgés polonais. On communique au *Phare de la Loire* quelques détails intéressants sur notre compatriote. M. de Rochebrune a servi, dit-on, dans un régiment de zouaves et a fait les campagnes d'Italie et de Chine. L'année dernière il s'est rendu dans le royaume de Pologne pour remplir les fonctions de précepteur dans la famille d'un M. Tomkowicz, riche propriétaire du palatinat de Cracovie. Après les derniers événements, l'élève de M. de Rochebrune, le jeune Tomkowicz, alla se joindre à une bande d'insurgés. Il ne fut point abandonné par son précepteur qui partit avec lui et qui résolut d'organiser un petit détachement d'insurgés à l'instar des zouaves. Il s'occupa de leur donner un signe distinctif et choisit une croix blanche sur la poitrine.

Le petit détachement, composé d'environ 200 hommes, était dans la ville de Michow lors d'un combat sanglant qui y fut livré. Il

Tout-à-coup ce mot magique retentit :

— Halle !

Les éclaireurs viennent de signaler l'approche de quelques naturels du pays ; la prudence exige que les hommes les plus vigoureux et les mieux armés poussent une reconnaissance en avant.

On s'arrête, on se couche sur le sable, et les enfants sont rendus à leur mère, qui les couvre de folles caresses.

Devant ce tableau touchant, il y eut de vieux matelots endurcis qui pleurèrent.

Au bout d'une demi-heure environ, l'avant-garde était de retour.

On avait trouvé quelques misérables tentes habitées par des Mauresques, dont les maîtres étaient heureusement absents.

Elles offraient de l'eau du lait de chèvre, du millet et quelques poissons, c'était là leur seule nourriture.

La caravane était sauvée.

Il était superflu de peindre l'élan, la joie des malheureux naufragés.

A la faveur du désordre qui s'en suivit, Torellas se rapprocha de Marie d'Espaville et lui dit :

— Avec un peu plus de patience, vous n'auriez

pas eu besoin de vous engager avec moi. Peut-être regrettez-vous votre promesse ?

— Je vous la renouvelle, monsieur, répondit la jeune fille, et j'y ajoute même ceci : si tous les miens voient le Sénégal, et si durant le reste du voyage vous les avez aidés de tout votre pouvoir... aussitôt que les délais légaux le permettront... je serai votre femme.

A ces mots, l'œil noir de l'Espagnol brilla d'un éclat qui n'était plus allumé que par l'amour.

— Ils vivront tous !... s'écria-t-il avec une puissance de volonté surhumaine... Oh !... oui... je vous le jure, Marie, ils seront tous sauvés.

Et il regardait ardemment autour de lui, comme pour trouver de suite un obstacle à vaincre, une preuve de dévouement à donner.

La caravane, en ce moment, partait pour les tentes mauresques, et bien que l'espace à parcourir ne fût que d'un mille environ, bien que l'espérance y fit entrevoir une sorte d'oasis, madame d'Espaville s'essayait douloureusement à ce dernier flot.

Tout-à-coup le marquis de Torellas bondit vers elle, et l'enleva dans ses bras comme il l'eût fait d'un enfant :

— Permettez, madame ! dit-il. Maintenant vous

êtes ma mère !

XVI.

RESTE A QUINZE.

Pourra-t-on jamais croire que sur le cadavre de la *Méduse*, après cinq jours de souffrances inouïes et lorsque la mort avait mis son empreinte sur tous les visages, que l'appât de l'or ait pu conserver son empire.

Il en fut pourtant ainsi, maître Courtade nous l'affirme.

Dans l'hypothèse, dit-il, d'arriver à la côte et d'avoir à traverser le désert, nous avions mis en commun tout notre argent et tous nos bijoux, afin de pouvoir acheter en bloc les vivres, et de pouvoir payer le louage de quelques chameaux pour le transport des malades.

Cette espèce de capital social atteignait une valeur de dix-huit cents francs à peu près ; il était renfermé dans un sac suspendu au mât.

Quelques misérables infortunés de l'équipage, après l'échec des chefs, qui jusqu'alors, avaient fort mal guidé le radoub, étaient de moins ce que prétendaient les meneurs.

Deux ou trois nègres qui s'étaient affiliés, assu-

raient que la terre était excessivement proche ; avec l'argent en question, ils repandaient aux conjurés de leur faire traverser très-facilement l'Afrique.

Des Italiens et des Espagnols, restés neutres dans la première révolte, et dont quelques-uns même avaient combattu dans nos rangs, se laissèrent entraîner dans cette nouvelle conspiration.

Elle avait pour principal instigateur, un caporal napolitain, qui depuis quelques jours se rapprochait de nous pour mieux tromper notre vigilance. La garde du vin lui avait été confiée. Durant toute la première moitié de la nuit où devait avoir lieu l'explosion, il en déroba pour enivrer ses complices.

Par un hasard tout providentiel, au dernier moment ils voulurent s'enquérir de nos plus fidèles matins. Nous fûmes avertis, nous étions sur nos gardes.

Tout à coup le plus hardi de ces nouveaux adversaires se lève pour donner le signal.

C'était un Catalan... Je crois le voir encore...

Il embrassait étroitement le mât, sur lequel, de la main gauche, il traçait une croix ; de la main droite, tout en invoquant le nom de Dieu, il brandissait un couteau.

Dans cette grave conjoncture, l'aspirant Coudrin s'était jugé lui-même par trop affaibli, par trop de-

combattit avec un héroïsme incroyable et subit des pertes sensibles. Sur 200 hommes, M. de Rochebrune en perdit 50; parmi les morts se trouvait le jeune Tomkowitz, son élève; lui-même fut blessé assez grièvement. La petite troupe passa la frontière et revint à Cracovie, où elle s'arrêta quelques jours pour se ravitailler et se réorganiser.

Nous apprenons enfin que les zouaves de M. de Rochebrune sont rentrés dans le royaume et se préparent à de nouveaux combats; ils ont fait le serment de brûler la cervelle à celui d'entre eux qui lâcherait pied devant l'ennemi.

— On dit que la police vient d'interdire à Paris la chanson stupide du *Pied qui r'mue*. Il paraît qu'on avait modifié les paroles, en substituant au refrain le vers suivant: *Voilà le peupl. qui r'mue*.

— Un certain nombre de jeunes gens, appartenant pour la plupart à la population parisienne, se sont dirigés sur la Prusse et l'Autriche, afin d'aller offrir leur concours à l'insurrection polonaise. Il paraît que le gouvernement de Berlin a pris des mesures pour interdire à ces volontaires l'entrée du territoire polonais, tandis que l'Autriche leur a laissé le passage libre.

a été faite dans le courant du mois de janvier, par les soins de M. le Principal, parmi les fonctionnaires et les élèves du Collège. Une somme de 116 francs a été remise à M^{me} la Directrice de la salle d'Asile de Nantilly, qui a distribué des habits aux enfants pauvres de son institution.

Une autre souscription, destinée aux ouvriers de l'industrie cotonnière, vient d'être ouverte dans le même établissement, elle a produit 122 francs 70 centimes. Cette somme a été envoyée à M. le Recteur de l'Académie.

L'église cathédrale d'Angers possède une suite de tapisseries du quinzième siècle, unique en France. Les principales scènes de l'Apocalypse y sont représentées en près de cent tableaux de neuf pieds de largeur sur cinq de hauteur, les personnages y atteignent des proportions qui laissent facilement reconnaître tous les détails de leurs vêtements, de leurs armes, de leurs ornements, car, suivant l'usage du temps, le profane est, dans ces représentations naïves, intimement lié au sacré. Une grande partie de cette imagerie fut donnée à la cathédrale d'Angers par le roi René; le reste, par une princesse de Bourbon. Le temps a endommagé en bien des points ces tableaux, qui offrent un double intérêt historique par leur provenance et par l'époque dont ils reflètent la physionomie; mais si le tissu, si la couleur doivent disparaître un jour, la composition, du moins sera conservée. Un ancien officier de marine, qui habite les environs d'Angers, M. de Joannis, s'occupe en ce moment à les reproduire, en les gravant à l'eau-forte, et accompagnera ses planches de commentaires critiques et historiques.

AVIS.

Les militaires ci-après désignés sont invités à se présenter au secrétariat de la Mairie de Saumur pour y retirer des pièces qui les concernent :

Richer, Jean, grenadier au 36^e de ligne;
Clément, Alfred, cavalier au 2^e carabiniers;
Rexant, Pierre, chasseur au 2^e bataillon;
Fremout, Etienne, voltigeur au 2^e régiment de la garde.

TAXE DU PAIN du 1^{er} Mars.

Première qualité.
Les cinq hectogrammes . . . 18 c. 33 m.
Seconde qualité.
Les cinq hectogrammes . . . 15 c. 83 m.
Troisième qualité.
Les cinq hectogrammes . . . 13 c. 33 m.

NOTA. — Cette taxe ne s'applique qu'à la commune de Saumur et ne concerne en rien les autres communes de l'arrondissement, dont les Maires restent complètement libres de taxer, comme bon leur semble, le prix du pain dans leur circonscription municipale, d'après les bases particulières fournies par leur localité.

TAXE DE LA VIANDE.

Par arrêté du Maire de Saumur du 1^{er} mars 1863, le prix du kilogramme de viande 1^{re} qualité, est fixé comme il suit :

Boeuf 1 fr. 15 c.
Veau 1 25
Mouton 1 45

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 31 janvier au 17 février.

N ^o D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS	
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.
BOUCHERS.									
MM.									
1	Renard.	1	1	2	2	10	12	8	32
2	Morisseau.	3	7	1	1	14	27	21	48
3	Touchet.	2	2	1	2	8	12	13	30
4	Poisson.	3	3	1	8	21	35	28	16
5	Groleau.	»	»	2	1	8	»	3	18
6	Lanier.	»	»	4	4	4	11	10	11
7	Corbineau.	2	4	»	5	15	32	27	42
8	Sochet.	1	5	»	1	11	24	»	19
9	Peutreau.	»	1	»	1	6	9	»	11
10	Chalot.	1	»	»	3	4	14	»	8
11	Pallu.	1	1	»	2	5	15	»	6
CHARCUTIERS.									
MM.									
1	Mitterand.	»	»	»	»	»	»	14	2
2	Baugé.	»	»	»	»	»	»	1	3
3	Lecomte.	»	»	»	»	»	»	7	2
4	Milsonneau.	»	»	»	»	»	»	2	1
5	Touchet.	»	»	»	»	»	»	7	3
6	Quantin.	»	»	»	»	»	»	2	2
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	2	3
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	7	5
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	12	16
10	Mirais.	»	»	»	»	»	»	5	1
11	Groleau.	»	»	»	»	»	»	2	2

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Souhampton, 2 mars. — Vera-Cruz, 1^{er} février. — Les troupes françaises ont définitivement évacué Tampico et Jalapa; en quittant Tampico, elles ont brûlé la canonnière la *Lance* qui n'a pas pu sortir de la rivière à cause du faible niveau de l'eau. On a aussi brûlé des cabanes de pêcheurs qui servaient de refuge à l'ennemi. L'amiral Jurien de La Gravière qui a mis son pavillon sur la *Dryade* est en parfaite santé, ainsi que les officiers et l'équipage de cette frégate.

Rien de nouveau d'Orizaba et de Mexico; on espère que le général Forey sera en mesure de commencer le siège de Puebla en mars. Etat sanitaire général parfait. — Havas.

Berlin, 1^{er} mars. — Des lettres particulières de Varsovie disent que le gouvernement public dans le journal militaire exclusivement,

des nouvelles du théâtre de la guerre. Ce journal avoue de plus grandes pertes éprouvées par les Russes, et constate que l'insurrection prend tous les jours plus d'extension. — Havas.

Il y a des professions qui, par leur rang, l'importance qu'elles ont dans la société, sont plus particulièrement placées sous la surveillance de la loi. La pharmacie, par exemple, gardienne de la santé publique, doit se préoccuper autant de la bonne préparation des produits alimentaires confiés à ses soins que de l'exécution des prescriptions médicales. Aussi, pour assurer à l'homme dans l'état de santé, aussi bien qu'au convalescent, un aliment pur, exempt de toute altération, les pharmaciens de la Seine-Inférieure et de l'Eure ont senti la nécessité de chercher les moyens de ne vendre et débiter que des produits parfaitement purs. Ils se sont entendus, en 1854, pour faire fabriquer, sous la surveillance d'une commission spéciale, des chocolats alimentaires et médicamenteux dont la vente se fait exclusivement dans les pharmacies.

Ces chocolats, soumis à l'examen de jurys spéciaux, ont été de leur part l'objet d'une attention particulière et ont mérité des récompenses aux expositions régionales de Rouen 1859, et nationale de Nantes 1861.

Le chocolat hygiénique des pharmaciens de la Seine-Inférieure et de l'Eure, aliment *soin par excellence*, est préparé dans des conditions de pureté irréprochable.

Pour prévenir toute contrefaçon, le consommateur devra s'assurer que l'étiquette a pour titre: *Chocolat hygiénique des pharmaciens de la Seine-Inférieure et de l'Eure*.

Marché de Saumur du 28 février.

Froment (h. 77 k.)	20 10	Huile de lin.	65 —
2 ^e qualité, de 74 k.	19 40	Paille hors barrière	28 65
Seigle.	42 —	Foin.	42 70
Orges.	13 —	Luzerne (les 750 k.)	58 50
Avoine (entrée)	8 76	Graine de trèfle.	54 —
Fèves.	12 50	— de luzerne.	50 —
Pois blancs.	16 —	— de colza.	—
— rouges.	14 —	— de lin.	—
Cire jaune (50 kil.)	160 —	Amandes en coques	—
Huile de noix.	70 —	(l'hectolitre)	—
— de chevevis.	60 —	— cassés (50 k.)	65 —

COURS DES VINS (1).

BIANCS (2).		ROUGES (3).	
Coteaux de Saumur 1862.	1 ^{re} qualité 120 à 140	Souzay et environs 1862.	100 à 115
Id.	2 ^e id. 80 à 95	Champigny 1862.	1 ^{re} qualité 180 à 200
Ordin., env. de Saumur, 1862	1 ^{re} id. 80 à 85	Id.	2 ^e id. 120 à 140
Id.	2 ^e id. 75 à 80	Varrains, 1862.	90 à 120
Salnt-Léger et environs 1862.	1 ^{re} id. 75 à 80	Bourgoeil, 1862.	1 ^{re} qualité 130 à 140
Le Paj-N. D. et environs 1862.	1 ^{re} id. 75 à 85	Id.	2 ^e id. 110 à 120
Id.	2 ^e id. 70 à 75	Restigny 1862.	90 à 100
La Yienne, 1862.	1 ^{re} id. 60 à 65	Chanon, 1862.	1 ^{re} id. 95 à 100
		Id.	2 ^e id. 80 à 85

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant

sempere surtout. — Léon se mourait — pour conserver le commandement.

Il l'avait remis au chef d'atelier Lavillette, qui bien assurément en était le plus digne après lui.

Sur son ordre, deux de nos matelots se saisirent du Catalan et le jetèrent à la mer.

Tous en même temps nous avions agité nos armes et nous avions crié :

— N'attaquez pas... nous voici prêts à nous défendre jusqu'à la dernière goutte de notre sang.

Les uns s'en étaient accourus pas moins pour venger leur complice... Une terrible lutte s'engagea... Une heure plus tard elle durait encore.

Quel acharnement! que de sang! que de cadavres!

Dix fois repoussés, les assaillants revinrent dix fois à la charge...

Avec les mêmes ris de raga que nous n'avions déjà que trop entendus, ils recommencèrent à redemander la tête de ce Danglas, qu'ils accusaient de tous leurs maux et qui n'était pas même avec nous. Il fallut combattre... combattre comme des désespérés... combattre comme des fous furieux...

Justice se rendue à notre nouveau commandant, le chef d'atelier Lavillette. Dans cette horrible lutte,

il ne cessa de donner des preuves de la plus rare intrépidité, de la plus admirable présence d'esprit. Sans lui et sans quelques braves gens qui le secondèrent, tout était dit.

La révolte enfin fut écrasée; sans nous rendre un compte bien exact de son désastre, nous primes quelques instants de repos... le repos de la caleuturée... O mon Dieu... quel repos!

Au jour naissant on se conta.

Nous n'étions plus que trente!

Trente blessés... trente pestiférés... trente fantômes!

La brave cantinière se trouvait encore au nombre des survivants, mais elle avait maintenant les deux cuisses brisées, elle jetait des cris lamentables... Pauvre Madeleine!

L'existence du vieux Rampon n'était plus qu'un souffle douloureux et paillard.

Parmi ceux là même qui semblaient avoir été le plus épargnés, il y avait d'atroces souffrances. L'épiderme de nos jambes, sans cesse plongées dans la mer, était complètement enlevé; nous avions le corps couvert de contusions et de blessures.

Naguerez-vous l'eau salée passant et repassant sans cesse sur toutes ces plaies saignantes et nues.

Aux plus vigoureux et aux plus stoïques, certaines vagues arrachaient involontairement des cris aigus.

Le Provençal lui-même commençait à ne plus rire.

En somme, sur les trente que nous restions, vingt tout au plus pouvaient se tenir debout et marcher.

De l'examen des individus, on passa à celui des vivres.

Presque toute la provision de notre pêche était épuisée; à peine restait-il une douzaine de poissons volants.

Nous avions encore du vin pour quatre jours tout au plus.

— Va pour quatre jours!... conclut Lavillette, qui présidait une sorte de conseil. Ensuite... à la grâce de Dieu!

Nous venions de calculer, en admettant les chances les plus défavorables, qu'une des embarcations au moins, devait avoir atteint Saint-Louis, et que déjà des navires étaient parti à notre recherche.

Grâce à cette croyance, nous retrouvâmes un peu d'énergie; et la ferme résolution fut prise de lutter le plus longtemps possible contre la mort.

Aussi, dans une espèce de comité de salut public, des lois exceptionnelles furent établies et jurées par tous.

Entre autres :

Celui qui serait surpris dérochant du vin en dehors de sa ration légitime, devait être à l'instant jeté à la mer.

La moindre velléité de rébellion, la moindre menace, le moindre attentat contre le radar, encouraient la même peine.

Après avoir fait la part de la rigueur, on échangea les plus fraternelles promesses et l'on pria en commun.

Ainsi fut atteinte la cinquième journée depuis notre abandon.

L'aube commençait à peine à poindre, que le sergent Charlot jeta tout à coup l'alarme.

Il venait de surprendre deux soldats qui, feignant de dormir derrière la seule barrique de vin qui nous restait, l'avaient percée sans bruit, et buvaient avec un chalumeau.

L'un de ces coupables était précisément le Napolitain instigateur de la dernière révolte. Après avoir mis en avant ses malheureux compagnons, il s'était caché durant le combat, et lâchement avait tiré, comme on dit, son épingle du jeu.

(La suite au prochain numéro.)

CES LEGALES.
 cation légale des actes de
 obligatoire pour l'année,
 avoir :
 l'arrondissement de Saumur,
 dans l'Echo Saumurois ou le Courrier
 de Saumur.

Etudes de M^r BEAUREPAIRE, avoué-
 licencié près le Tribunal civil de
 Saumur, et de M^r CESBRON, nota-
 ire à Doué-la-Fontaine.

VENTE
 Aux enchères publiques,
D'UNE MAISON

ET DÉPENDANCES
 Situées à Doué-la-Fontaine, rue
 Foulon, n° 5,

Dépendant de la succession bénéfi-
 ciaire de M. Charles-Auguste DE-
 ROUET, en son vivant cordonnier à
 Doué.

L'adjudication aura lieu le dimanche
 22 mars 1865, à midi, en l'étude et
 par le ministère de M^r CESBRON,
 notaire à Doué-la-Fontaine.

Et à la requête de M. Charles-Vic-
 tor Derouet, principal clerc de notaire,
 demeurant à Doué-la-Fontaine,
 Agissant en qualité d'heritier sous
 bénéfice d'inventaire seulement.

Ayant pour avoué constitué M^r
 Charles-Théophile Beaurepaire ;
 En présence, ou elle dûment ap-
 pelée, de M^m Marie-Amable Ver-
 gaull, veuve de M. Charles-Aug-
 uste Derouet père, ci-dessus quali-
 fié, ladite dame demeurant à Doué-
 la-Fontaine.

Ayant pour avoué constitué M^r Lu-
 cien Labiche.

DÉSIGNATION.

Une maison, située ville de Doué-
 la-Fontaine, rue Foulon, n° 5, com-
 prise au plan cadastral de la ville de
 Doué, sous le n° 1124 de la section D.
 Le tout, en un seul tenant,
 joint au nord M. Goulard père, au
 midi M. Brault, au levant M. Gen-
 dron, au couchant la rue Foulon,
 et présente une superficie cadastrale
 de cinquante centiares.

Mise à prix, fixée par le jugement,
 du 14 février 1865 qui a ordonné la
 vente, trois mille trois cents francs,
 ci. 3.300 fr.

S'adresser, pour les renseigne-
 ments :
 1° A M^r CESBRON, notaire à Doué,
 dépositaire du cahier des charges ;
 2° A M^r BEAUREPAIRE, avoué
 poursuivant la vente ;
 3° A M^r LABICHE, avoué colicitant,

Etude de M^r LE BLAYE, notaire à
 Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 29 mars 1865, à
 midi, de MAISON NEUVE, à Sau-
 mur, carrefour de la Croix-Verte,
 appartenant à M. François Ossant.

Mise à prix : 3,000 fr.
 S'adresser audit Notaire. (141)

A LOUER
MAISON DE CAMPAGNE

Avec jardin bien arrosé,
 Située route de Paris, commune de
 Villebernier.
 S'adresser à M. Nay-Châtillon, rue
 de la Tonnelle. (142)

MOYEN INFAILLIBLE

POUR COMBATTRE
LA MALADIE DE LA VIGNE.
SOUFRE SUBLIMÉ ET LAVÉ,
 Chez M. A. PIE fils, droguiste.

Etude de M^r RULLIER, notaire
 à Doué.

ON DEMANDE A RENTE VIAGÈRE
 Les sommes ci-après : 2,000 fr.,
 4,000 fr., 6,000 fr. et 12,000 fr.
 On offre toutes les garanties hypo-
 thécaires désirables. (223)

Etude de M^r LE BLAYE, notaire
 à Saumur.

APJUDICATION

Le lundi 9 mars 1865, à midi, en
 l'étude dudit notaire, de MAISON,
 sise à Saumur, rue de la Visitation,
 n° 5, appartenant au sieur Rague-
 neau.
 S'adresser audit notaire. (137)

A VENDRE

Une JOLIE JUMENT de selle, 6
 ans, race de Tarbes.
 S'adresser à M. Simon, rue Petite
 Bilange, n° 15. (118)

MAISON A LOUER

PRÉSENTMENT,
 Située au bas du Petit-Puy, route
 de Dampierre, avec un joli jardin.
 S'adresser à M. Javau, libraire,
 à Saumur. (119)

A LOUER

PRÉSENTMENT,
 UNE MAISON, avec remise et écu-
 rie, située rue Saint-Nicolas, occu-
 pée précédemment par le Comptoir
 d'escompte.
 S'adresser à M. FORCHER, proprié-
 taire, rue de Bordeaux, 52. (637)

MAISONS A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean,
 Avec PETITS JARDINS, rue St.
 Lazaire et sur le Champ-de Foire.
 S'adresser à MM. Sergé et Saul-
 nier. (52)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,
PETITE MAISON,

Sur terrasse et jardin, avec cour
 écurie et remise.
 Située près la rue du Collège.
 S'adresser à M. LATRAU jeune.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1864,
GRANDE ET BELLE MAISON
 DE COMMERCE,

Actuellement occupée par M. Victor
 MORIN, quai de Limoges.

On louera avec la maison : DEUX
 CAVES à tenir 200 pièces de vin,
 et TROIS CAVEAUX.
 S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

CABINET D'AFFAIRES

De M. FRANÇOIS PERCHER,
 Ancien principal clerc de M^r Laumonier, notaire à Saumur.

Achats et ventes d'immeubles, de rentes sur l'État. — Affaires conten-
 tieuses, recouvrements, rédaction de lettres, mémoires, pétitions, états
 de lieux, etc.
 Place de l'Hôtel-de-Ville, 28, à Saumur.

Medailles aux Expositions Universelles de 1855 et 1862
 et aux Expositions de Dijon et de Toulouse de 1858

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM frères, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE,
 16, à PARIS

Seul dépôt à Saumur, chez M. LARDEUX, couturier et bandagiste,
 successeur de MM. ROY frères
 Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'incli-
 naison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les haanches. — M. LAR-
 DEUX se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à
 chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un sou-
 lagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.
 (75) PRIX MODÉRÉS.

MANUEL DES FAMILLES
ET DES MÉNAGES

Recueil complet de Recettes, Secrets et Formules,
 RELATIFS

A l'industrie, l'agriculture, le jardinage, l'hygiène pratique, la médecine
 usuelle, la médecine vétérinaire, la pharmacie, l'économie domestique, la
 cuisine, la tenue des livres, la toilette, etc.
 Ce livre contient aussi la préparation de toutes espèces de boissons écono-

M. GIRARD FILS,
DE BOIS

Et de charbon de bois,
 Place de la Grise, à Saumur.

Vient de joindre à son commerce
 le charbon de terre anglais de Car-
 diff et Merthyr, de 1^{re} qualité, brû-
 lant sans fumée ni odeur.

M. Girard rappelle aux proprié-
 taires de vignes qu'il a toujours en ma-
 gasin un grand choix de CHARNIERS
 1^{re} qualité, de 1 m. 50 c. et 1 m.
 66 c., à des prix très-modérés.

M. Girard est assuré d'avance de
 pouvoir satisfaire les personnes qui
 voudront bien s'adresser à lui.

DÉPOT DE SOUFRE

Pour le soufrage des vignes,
 Chez M. PÉRALO,

A 50 fr. les 100 kilogrammes.

Le public est prévenu que pour
 toute la saison du soufrage, M. Péralo
 a centralisé chez M. Cadéot, proprié-
 taire à Dampierre, son dépôt de
 soufre trituré et bluté, à raison de
 50 fr. les 100 kil. au comptant. (144)

UNE PERSONNE, connaissant
 très-bien la MEUNERIE, désire s'as-
 socier dans un moulin des environs
 de Saumur.
 S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE à traiter d'une
 étude d'huissier.
 S'adresser au bureau du journal.

ELINOR
ANTI-RHUMATISMAL
 de SARRAZIN-MICHEL, d'Als.
 Guérison sûre et prompte des rhu-
 matismes aigus et chroniques, goutte,
 lumbago, catarrhe, migraines, etc., etc.
 10 fr. le flacon, par 10 jours de traitement.
 Un ou deux suffisent ordinairement.
 Dépôt chez les principaux pharm. de chaque ville.

PATE de GEORGE
BONBON PECTORAL
 à la Reçlisse
 EFFICACE
 Rhumes
 Enrouements
 Catarrhes des nerfs
 IRRITATIONS DE LA
 POITRINE
 FABRIQUE
 A PARIS
 28, RUE TAITBOUT 28
 CHAUSSEE D'ANTIN
 25 ANNEES
 DE SUCCES
 TOUTAUX
 GROSSAINT

miques, sirops, vins, liqueurs et différentes recettes pour toutes les maladies
 des vins.

Pour recevoir l'ouvrage franco, il suffit d'envoyer 2 fr. 25 c. en timbres-poste,
 à M. CLÉMENT, éditeur, à Sens (Yonne).

M. GARREAU-MURAY,
 Epicer, rue du Puits-Neuf, à Saumur.
 Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement
 des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des
 boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebuchet frères. » —
 Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas
 cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.
 Un demi kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait six fortes tasses. — C'est donc cinq tasses
 pour 52 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que
 3 centimes. Résultats : 1° saveur et transparente coloration ; 2° économie de moitié ;
 3° qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis;
 arôme superbe.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui,
 depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus
 fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur repu-
 tation par les moyens barbares de la publicité; une seule ambition nous guide : c'est de
 séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités.
 Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la
 blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais
 gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de
 féoule, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étran-
 gères. — Il est renfermé dans d'élégants cartonnages, très-commodes pour les mena-
 gères. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

GUÉRISON DE LA VIGNE.

METHODE DU SOUFRAGE

Approuvée par le Comice Agricole de l'arrondissement de Saumur et publiée
 sous les auspices de l'Administration,

Par M. CADÉOT
 Propriétaire à Dampierre, près Saumur.

Prix : { Un exemplaire 0 fr. 25 c.
 Dix exemplaires 2

EN VENTE

Au bureau du journal;
 Chez tous les libraires;
 M^m Répart débitante de tabac ;
 Chouanière, fabricant du cornet d'aspersion, sur les Ponts.

BOURSE DE PARIS.

RESTES ET ACTIONS	BOURSE DU 28 FÉVRIER.			BOURSE DU 2 MARS.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	
3 pour cent 1862.	69 85	» 20	» »	69 80	» »	» 05
4 1/2 pour cent 1852.	98 50	» »	» »	99	» »	» 50
Obligations du Trésor.	455	» 4	» »	453 75	» »	» 1 25
Banque de France.	3375	» 15	» »	3370	» »	» 5
Crédit Foncier (stamp.).	1505	» 5	» »	1520	» 15	» »
Crédit Foncier, nouveau.	1405	» 5	» »	1410	» 5	» »
Crédit Agricole	765	» 10	» »	780	» 15	» »
Crédit Mobilier	1200	» 20	» »	1232 50	32 50	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	702 50	» »	» »	710	» 7 50	» »
Orléans estampillé.	1110	» 5	» »	1120	» 10	» »
Orléans, nouveau.	841 25	6 25	» »	847 50	6 25	» »
Nord (actions anciennes).	1030	» 6 25	» »	1055	» 5	» »
Est.	547 50	» 2 50	» »	552 50	» 5	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	1185	» »	» »	1192 50	7 50	» »
Midi.	788 75	» 1 25	» »	792 50	2 75	» »
Ouest.	555	» 5	» »	561 25	6 25	» »
Genève.	403 75	1 25	» »	405	» 1 25	» »
Dauphiné.	385	» »	» »	385	» »	» »
Ardenne.	440	» »	» »	455	» 15	» »
Algériens.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
C ^o Parisienne du Gaz.	1710	» 10	» »	1725	» 15	» »
Canal de Suez.	497 50	5	» »	496 25	» »	» 1 25
C ^o Transatlantique.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Autrichiens.	513 75	» 1 25	» »	512 50	» »	» 1 25
Sud-Autrich-Lombards.	586 25	» 1 25	» »	591 25	5	» »
Victor-Emmanuel.	370	» 1 25	» »	370	» »	» »
Russes.	» »	» »	» »	422 50	» »	» »
Romains.	385	» 7 50	» »	387 50	2 50	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	873 75	11 25	» »	885	» 11 25	» »
Saragosse.	692 50	2 50	» »	695	» 2 50	» »
Portugais.	497 50	10	» »	500	» 2 50	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanti s par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	313 75	» »	» »	311 25	» »	» »
Orléans.	307 50	» »	» »	308 75	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	303 75	» »	» »	306 25	» »	» »
Ouest.	300	» »	» »	300	» »	» »
Midi.	298 75	» »	» »	300	» »	» »
Est.	300	» »	» »	298 75	» »	» »

Saumur, P. CODET, imprimeur.
 Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
 En mairie de Saumur, le